

**AUDIENCE SOLENNELLE  
DU 16 janvier 2025**

***Discours prononcé par Monsieur Michaël JANAS,  
Premier Président de la Cour d'Appel de BASSE TERRE***

L'audience solennelle est ouverte, nous vous invitons à vous asseoir.

Une audience solennelle, c'est un exercice de transparence de la justice, mais c'est aussi un temps d'unité républicaine, qui rassemble, celles et ceux qui, chacun à leur place, font vivre l'État de droit sur nos îles :

Salutation des personnalités...

\* \* \*

Votre présence à chacun compte, parce qu'elle est significative : la Justice n'est pas un monde à part. Elle est un service public essentiel, rendu au nom du peuple français, et elle est forte quand elle est comprise, accessible et respectée.

C'est le cap que nous poursuivrons cette année.

**BILAN 2025**

Il est de tradition de rendre compte de notre activité, comme le prescrit le code de l'organisation judiciaire.

Vous trouverez sur vos sièges, et pourrez consulter en flashant les QR code disséminés dans cette salle, les données d'activité de notre Cour d'Appel juridiction et celles du ressort en 2025.

Cette activité a été intense.

Trois lignes de force se dégagent :

- **Premier axe – les bons résultats de la Cour en matière civile et commerciale,**

Les chiffres, ici, ne sont pas des abstractions. Ils disent une réalité : le stock des affaires civiles et commerciales à juger est aujourd’hui au plus bas depuis cinq ans. Nous comptons une diminution de 19 % de notre stock depuis 2020, soit 1 133 affaires en attente de traitement.

Et ce résultat est d'autant plus significatif qu'il a été obtenu dans un contexte "défavorable". En effet, 2025 a été une année de très forte sollicitation. Les saisines – autrement dit, les affaires nouvelles – ont atteint un niveau particulièrement élevé : 1 525 nouvelles affaires en 2025, contre 1 277 en 2024. Nous avons donc fait face à une augmentation nette des entrées, et pourtant, nous avons contenu, puis réduit, ce qui pèse le plus lourd sur le justiciable : l'attente et l'incertitude. Ce résultat n'est pas le fruit d'un hasard. Il est la conséquence d'un engagement collectif, d'une organisation plus rigoureuse, d'une attention portée à la chaîne civile dans toutes ses étapes, et d'une mobilisation constante des magistrats, des greffes, et de l'ensemble des personnels qui font tenir la justice au quotidien.

Rendre des décisions plus rapidement est essentiel. Essentiel parce qu'en outre-mer, plus qu'ailleurs peut-être, le temps judiciaire n'est pas perçu de la même façon : l'éloignement, les contraintes de mobilité, la précarité, les tensions foncières, les réalités économiques, sont des facteurs qui impactent directement les justiciables et contribuent à rendre l'attente plus pesante, et parfois plus injuste. Notre premier devoir envers les justiciables ultramarins est simple à énoncer et exigeant à tenir : rendre une justice plus accessible, plus lisible, et surtout plus rapide, sans rien céder sur la qualité. C'est précisément le sens du premier axe que je veux partager avec vous.

- **Deuxième axe \_ Le poids de l'activité criminelle**

Cinq sessions d'assises, alternées avec celles de la cour criminelle, ont conduit à l'examen d'un volume exceptionnel de dossiers : 64 affaires criminelles en

dix mois (à comparer aux 48 décisions de l'année dernière. La progression est de 33% ce qui est énorme), dont 19 poursuites pour meurtres, 8 pour assassinats, 6 pour tentatives d'assassinat, et une réalité qui s'impose désormais avec une brutalité particulière : la progression de l'utilisation des armes à feu.

23 de ces dossiers l'ont été à la cour criminelle départementale, avec un nombre important d'affaires de viols, trop souvent commis sur des mineures, parfois de moins de quinze ans, dans un cadre encore trop fréquemment intrafamilial. Je voudrais souligner combien en 2025 **notre cour d'assises et notre cour criminelle départementale** ont porté, semaine après semaine, le poids de la criminalité grave qui frappe notre territoire.

Face à ces drames, je veux dire ici notre exigence et notre responsabilité : dire le droit avec humanité, juger avec fermeté, protéger sans relâche. Je veux aussi saluer l'engagement remarquable de l'ensemble des acteurs — magistrats, greffes, jurés populaires, avocats, personnels pénitentiaires, forces de sécurité — qui, dans un climat d'audience demeuré serein, ont su être à la hauteur d'une justice respectueuse des citoyens.

- **Troisième axe –2025, année de la Justice en Guadeloupe**

Enfin, troisième et dernière ligne de force, l'année 2025 aura été, pour la Guadeloupe comme pour les îles du Nord, une année à la fois extraordinaire et, disons-le, historique. Jamais les actions conjuguées des tribunaux de Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Marigot n'avaient été à ce point observées, discutées, parfois même prises en exemple. Et si cette attention a compté, c'est parce qu'elle a porté sur l'essentiel : l'accès concret des Ultramarins à une justice plus proche, plus compréhensible, plus protectrice, plus digne.

Je veux saluer ici, tout spécialement, le rôle et l'investissement des présidents des tribunaux judiciaires, Thierry PITOIS-ETIENNE et Ségolène PASQUIER qui, aux côtés de procureures tout aussi engagées, ne ménagent ni leur temps ni leur énergie. Cette dynamique collective a trouvé un écho national. Les travaux parlementaires consacrés à l'accès à une justice adaptée aux besoins des justiciables ultramarins ont mis en lumière la pertinence de nos dispositifs innovants, précisément parce qu'ils répondent aux besoins du terrain.

Cette reconnaissance s'est traduite en annonces fortes. À l'issue d'un déplacement ministériel aux Antilles en décembre 2025, le garde des Sceaux a présenté une feuille de route "Justice et Outre-mer" et annoncé, notamment, la création d'un tribunal judiciaire et d'une prison pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ainsi que de nouveaux moyens et mesures destinés à renforcer l'effectivité de la réponse judiciaire dans les territoires. La première classe prépa talent magistrature a été saluée et appelée à se généraliser tout comme le premier comité des usagers.

Des moyens ont également été annoncés. Des nouveaux greffiers et des juges supplémentaires, vont venir renforcer nos juridictions. Depuis 2017 7 postes de magistrats ont été créés et nous en attendons 8 de plus, au siège et au parquet, d'ici 2027. Un pôle anticriminalité va être créé alors que nous appelons de nos vœux la création d'un pôle foncier régional à Pointe à Pitre pour résoudre l'épineuse question des indivisions successoriales.

En 2025, nous avons décidé d'expliciter sur internet nos décisions de justice les plus importantes. Cette communication inédite par les juges a fait l'objet d'une recommandation par le parlement incitant les juridictions d'Outre-mer à généraliser cette bonne pratique. Des groupes de travail dans les juridictions hexagonales ont également repris notre idée. Notre modèle s'exporte en Hexagone, parce qu'une justice comprise est une justice mieux respectée.

Enfin, lors de la journée "Justice et Outre-mer" du 11 décembre 2025, en présence des ministres concernés, ces innovations de la Justice Guadeloupéenne ont été valorisée au plus haut niveau, comme étant des démarches pionnières.

L'année 2025 a donc été dans la Justice, l'année de la Guadeloupe et des îles du Nord.

Ces actions, portées par la force de notre dyarchie, Monsieur le procureur général va à présent vous les développer.

\* \* \*

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je souhaite à présent ouvrir mon propos et me projeter dans ce que sera pour nous, l'année 2026. En abordant trois sujets qui me tiennent à cœur

- les institutions invisibles.
- les Guadeloupéens qui seront en 2026 les plus importants pour votre Justice
- Et les fourmis de feu.

## I Les institutions invisibles

---

Selon Pierre ROSANVALLON, historien et sociologue, nous vivons les prémisses d'une **déconstruction démocratique** : un temps où l'on voit réapparaître des pouvoirs exécutifs qui, parfois, donnent le sentiment de s'affranchir des contre-pouvoirs.

Sur le plan international, et en partie dans les Caraïbes, c'est une évidence. Nous avons ainsi tous en tête une actualité sidérante : un chef d'Etat, et son épouse, enlevés par la force, des embarcations suspectées de participer au narcotrafic, pulvérisées sans sommation, un juge français de la cour pénale internationale personnellement sanctionné par un Etat pour avoir pris une décision qui a déplut... Et même, pour reprendre les mots prononcés hier par le président de la République, un risque de « nouvelle colonisation », formule glaçante.

Et à chaque fois des décisions prises par surprise, sans débat public ; des actions menées au nom de la sécurité et de l'efficacité, sans contradiction, sans contrôle.

Face à cela, j'ai une question simple, qui ne relève ni d'un camp ni d'un slogan :

Mais où est la justice ?

Parce qu'elle est, **la clé de voûte de l'État de droit, elle est la première institution attaquée, fragilisée et remise en cause.**

Pourquoi ? Parce que la justice empêche la toute-puissance. Elle rappelle qu'une décision légale ne résume pas à des actions efficaces ou spectaculaires. Et qu'au contraire une décision est juste quand elle est débattue, motivée, contrôlable, contestable, respectueuse de chacun et surtout de la règle démocratique. Et c'est précisément pour cela que la Justice dérange parfois car elle pose des limites, exige des preuves, impose la même loi pour tous. En deux mots : protège et repousse l'arbitraire.

Pierre Rosanvallon souligne donc l'importance cruciale de la Justice, non comme un pouvoir parmi d'autres qui chercherait à s'imposer, mais en tant qu'expression de la souveraineté du peuple et de la volonté générale.

La formule que nous prononçons dans nos arrêts – la justice est rendue au nom du peuple français – n'est pas un rituel : mais une responsabilité et « Le droit, est la mémoire de la volonté générale ».

Appliquer le droit, c'est donc servir la collectivité qui s'est donnée des règles communes. C'est l'ordre démocratique.

Mais aujourd'hui, la constitution ne suffit plus à garantir la légitimité de la Justice. Elle doit chercher ailleurs sa reconnaissance et s'appuyer sur ce que Rosanvallon appelle **les “institutions invisibles”** qui sont : la confiance, la légitimité vécue et la reconnaissance.

Ce sont des notions complexes, profondément humaines.

La confiance ne se proclame pas ; elle se donne. Elle émane de la société civile, des avocats, des élus, des partenaires, de celles et ceux qui franchissent la porte d'un tribunal avec leurs peurs, leur colère, leur espérance. Personne ne peut décréter : "faites-moi confiance" !

Tout comme la légitimité vécue qui se reçoit, qui naît quand l'autre vous reconnaît comme impartial, digne et humain.

## **C'est là le défi de notre époque : il faut consolider notre légitimité.**

Comment ? Par **la proximité**.

Je suis convaincu à l'instar de Rosanvallon, qu'une institution se rapproche de la société quand elle sait aller vers les usagers, qu'elle a l'humilité de

s'interroger sur la manière de rendre le service public, quand elle a le courage de mettre sous les yeux de tous ses exigences, ses dilemmes, parfois même ses doutes – non pour hésiter, mais pour montrer le sérieux du chemin qui conduit à la décision.

Car la proximité naît souvent de cela : sentir que la justice ne “tombe pas d'en haut”, mais qu'elle travaille, qu'elle écoute, qu'elle vérifie, qu'elle motive, qu'elle rend des comptes.

Et c'est pourquoi, dit le sociologue, l'institution judiciaire peut être, aujourd'hui, **un formidable laboratoire des institutions modernes.**

Nous revendiquons d'être ce laboratoire d'innovation et nous avons besoin, peut-être encore plus ici, de nos concitoyens. C'est pourquoi, j'aimerais vous présenter les 8 personnes les plus importantes de l'année 2026 pour notre Justice.

## II 8 guadeloupéens exemplaires

---

En Guadeloupe comme dans les îles du Nord, la Justice ne tient debout que si elle reste arrimée à celles et ceux au nom desquels elle est rendue. C'est pourquoi l'année 2025 restera, pour notre ressort, comme celle d'un geste fondateur : la création du premier comité des usagers d'Outre-mer, composé de huit Guadeloupéennes et Guadeloupéens dont je veux saluer publiquement l'engagement.

6 d'entre eux sont ici présents pour la première fois à notre audience solennelle.

Deux enseignants retraités de l'Éducation nationale, qui portent l'exigence de clarté et de pédagogie. La déléguée régionale du Défenseur des droits, vigie précieuse de l'accès aux droits et de l'égalité de traitement. Un conciliateur, artisan de l'apaisement et de la solution concrète. Un directeur de centre de formation mobilisé contre l'illectronisme, pour que le numérique n'écarte plus ceux qui n'en maîtrisent pas les codes. Une cadre de santé, engagée dans une association d'inclusion des personnes en situation de handicap, pour que l'accueil, les parcours et les décisions soient réellement accessibles. Un cadre de restauration hospitalière, témoin du quotidien des services publics et de la dignité due à chacun. Une personne ayant été confrontées aux difficultés de

la précarité, qui rappelle que l'éloignement du droit commence souvent par l'éloignement des moyens. Une étudiante en psychologie, attentive à la situation des victimes et à l'épreuve humaine du parcours judiciaire.

Avec ces 8 personnalités, nous allons bâtir notre justice de demain. Les travaux vont commencer par l'élaboration d'un plan d'action. Nous allons améliorer notre justice en prenant en compte leurs avis, leurs critiques et leurs idées.

Ces 8 personnalités seront les dignes représentants de cette institution invisible que nous devons prendre en considération.

Parce que la Justice ne se juge pas seulement à ses principes ou au nombre de décisions rendues : elle se juge aussi à ce que ressent celui qui franchit nos portes. À l'accueil qu'il reçoit, au langage qu'il comprend, au temps qu'il supporte, au lieu dans lequel on le reçoit.

C'est notre responsabilité.

Cependant, ce n'est pas encore suffisant et c'est là qu'interviennent les fourmis de feu !

### III Les fourmis de feu

---

Dans certaines régions humides, en Amazonie notamment, les inondations surviennent fréquemment. Elles emportent tout sur leur passage et mettent en péril la faune — et, en particulier, les fourmilières, détruites en quelques heures.

Dans ces écosystèmes, les fourmis de feu ont trouvé une parade. Lorsque les eaux montent, elles se rassemblent, se soudent, et ne forment plus qu'un seul corps.

Ce corps devient un radeau. Un radeau qui, contre toute attente, flotte, résiste, tient. Et finit par atteindre une nouvelle terre ferme.

Parce que la période est exigeante et que les secousses sont nombreuses — aujourd'hui comme demain — nous devons mobiliser l'intelligence collective

pour surmonter les difficultés, les traverser, et continuer d'avancer.

### **Soyons ces fourmis de feu.**

Rien n'aurait été possible sans les énergies conjuguées de celles et ceux qui font vivre la justice au quotidien : les juges, les procureurs, les personnels de greffe, nos collaborateurs. Notre équipe en somme ! Mais également nos partenaires institutionnels :

- Dont les avocats, qui travaillent à nos côtés dans la recherche de qualité et d'efficacité de la justice due aux guadeloupéens.
- L'administration pénitentiaire, la PJJ et les forces de sécurité intérieure.

Mais aussi :

- Les étudiants de la faculté de droit qui analysent avec leurs professeurs les 511 questionnaires recueillis dans nos enceintes judiciaires. L'université qui va mettre en place la classe prépa-talent.
- le ministère, qui a entendu nos demandes
- Et même, et j'en profite pour vous remercier, Monseigneur l'évêque qui nous a aidé à identifier des membres importants du comité des usagers.
- Les élus présents dans cette salle pour nos échanges constructifs.

Si les lignes bougent, nous ne pouvons pas les faire bouger seuls.

Car les défis, sur nos îles, sont immenses : la pauvreté, l'illettrisme, la détresse de jeunes qui partent et construisent leur vie ailleurs, et cette criminalité sidérante — quatre crimes par jour en 2025.

### **Quatre par jour !**

En juin dernier, avec Monsieur le procureur général, nous avons décidé d'interpeller publiquement la société sur une criminalité qui devenait hors de contrôle, d'appeler à un sursaut. Une conférence de presse inédite, pour sonner l'alarme, pour nommer une réalité gravissime dont on ne parlait pas assez.

Et depuis, le sinistre recensement des morts violentes s'est égrené, inexorablement. La résignation est à notre porte !

La justice ne peut pas tout — même si elle ne renoncera jamais. Et surtout, la justice ne peut pas porter seule ce combat.

**J'en appelle à un sursaut collectif. Ensemble nous pourrons réussir.**

C'est pourquoi je lance un appel : activez votre résilience qui fait votre force, ce courage qui vous caractérise, cette solidarité qui vous unie.

Réagissez. Parlez. Signalez. Protégez. Éduquez. Encadrez. Engagez-vous. Et tenez, ensemble, telles des fourmis de feu !

Michaël JANAS

Premier Président de la Cour d'Appel de BASSE-TERRE

Audience solennelle de rentrée du 16 janvier 2026

Seul le prononcé du discours fait foi